



Elections Législatives

4^{ème} circonscription du Val d'Oise

Dimanche 19 Juin 2022

LES RESULTATS DE MONTLIGNON :

Electeurs inscrits :	2 212
Votants :	1 135
Votes blancs et nuls :	108
Exprimés :	1 027

CANDIDATS	CIRCONSCRIPTION	MONTLIGNON
ABSTENTIONS	52.75 %	48.69 %
Karine LACOUTURE	46.57 %	31.74 %
Naïma MOUTCHOU	53.43 %	68.26 %

Inscriptions Brocante 2022

Les inscriptions à la Brocante du 28 Août 2022 débiteront le mercredi 29 juin pour les Montlignonnais (sur présentation de justificatif de domicile obligatoirement) et à partir du vendredi 1^{er} juillet pour les extérieurs.

Prix : 7 euros le mètre (2 mètres minimum)

Horaires de la Mairie : de 9h à 12h et de 14h à 16h

ouvert le samedi 2 juillet de 9h à 12h



Préservez notre Village
Ensemble, Montlignon

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION PORTANT SUR LA VOIRIE

ET L'ENVIRONNEMENT

Avec les beaux jours, nous vous rappelons certaines règles pour la tranquillité de chacun et le respect de tous. En effet, l'arrêté Municipal (consultable en Mairie et en ligne sur le site village-de-montlignon.fr) prévoit en particulier les mesures suivantes :

« Article 21 : Le brulage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet est interdit et donnera lieu, le cas échéant, aux poursuites pénales selon la législation en vigueur. »

« Article 22 : Les tondeuses à gazon ou tout autre matériel à énergie thermique sont interdits les dimanches et les jours fériés toute la journée et les autres jours de 19h à 8h sous peine de contravention. »

Pour rappel également, la Ville met à disposition gratuitement des sacs pour les déjections canines afin que les propriétaires puissent ramasser les besoins de leur animal. Au-delà de la propreté de nos trottoirs, les déjections canines peuvent engager la sécurité des piétons (glissades etc.), aussi nous vous rappelons que toutes infractions pour non-respect de cette règle peuvent engendrer une contravention de 135 euros.

Dans l'intérêt de TOUS, nous vous remercions de bien vouloir respecter ce civisme indispensable.